

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

EMPLOI, TRAVAIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Arrêté du 19 décembre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : METF0612512A

Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-6, R. 335-12 et suivants, R. 335-24 et suivants ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 900-1 et L. 935-1 ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;
Vu l'arrêté du 11 mars 2005 publié au *Journal officiel* du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2005 publié au *Journal officiel* du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 publié au *Journal officiel* du 24 août 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 2 octobre 2006 publié au *Journal officiel* du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 7 novembre 2006,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles à compter de la date de publication du présent arrêté, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée :

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
V	Agent d'intervention en matériel micro-informatique.	255s	5 ans	ACTIF CENTRE DE FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES / EUROFORM SCOP (GROUPE ADREP) / INSTITUT LILLOIS D'EDUCATION PERMANENTE (ILEP).
IV	Technicien d'études en génie climatique.	227n	5 ans	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS DE FORMATION DE L'ENERGIE (GEFEN). – LYCEE MAXIMILIEN PERRET.
IV	Technicien de maintenance en équipements de génie climatique.	227r	5 ans	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS DE FORMATION DE L'ENERGIE (GEFEN). – LYCEE MAXIMILIEN PERRET.
IV	Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation.	227w	5 ans	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS DE FORMATION DE L'ENERGIE (GEFEN). – LYCEE MAXIMILIEN PERRET.
IV	Maintenicien de systèmes énergie propulsion.	252r	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. – MARINE NATIONALE. – CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
IV	Electronicien des systèmes d'armes.	255r	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - MARINE NATIONALE. - CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER.
IV	Electronicien de bord d'aéronautique.	255r	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - MARINE NATIONALE. - ECOLE DU PERSONNEL VOLANT.
IV	Maintenicien d'électrotechnique.	255s	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - MARINE NATIONALE. - CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER.
IV	Technicien du spectacle vivant, option lumière, son ou machinerie.	323t	5 ans	SPECTACLE ET TECHNIQUES ASSOCIATION FRANÇAISE DE FORMATION (STAFF).
IV	Secrétaire médicale.	324t	5 ans	ECOLE VIDAL. - VIDAL FORMATION.
IV	Moniteur simulateur de vol.	333t	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - ARMEE DE L'AIR. - ECOLE DE PILOTAGE DE L'ARMEE DE L'AIR.
III	Intercepteur traducteur des informations en langues étrangères.	136g	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - ETAT-MAJOR DES ARMEES. - CENTRE DE FORMATION INTERARMEES AU RENSEIGNEMENT (CFIAR).
III	Technicien supérieur d'exploitation en génie climatique.	227u	5 ans	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS DE FORMATION DE L'ENERGIE (GEFEN). - LYCEE MAXIMILIEN PERRET.
III	Styliste-modéliste.	242n	5 ans	INSTITUT INTERNATIONAL DE CREATION ET DE COUPE (IICC MODE).
III	Maintenicien chef de systèmes énergie propulsion.	252r	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - MARINE NATIONALE. - CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER.
III	Maintenicien chef des matériels de télécommunication.	255r	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - ARMEE DE TERRE. - ECOLE SUPERIEURE ET D'APPLICATION DU MATERIEL (ESAM).
III	Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique.	255s	5 ans	MINISTERE DE LA DEFENSE. - MARINE NATIONALE. - CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER.
III	Assistant de gestion.	310m	2 ans	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM).
III	Chargé d'affaires et de gestion en immobilier.	313p	5 ans	CCI DE TOULOUSE. - INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT CONSULAIRE (IPC).
III	Développeur internet multimédia.	326t, 320t	5 ans	ASSOCIATION CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES INDUSTRIELLES (CESI).
III	Infographiste multimédia.	320t	2 ans	CENTRE D'ETUDES AUX TECHNIQUES D'EXPRESSION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION (CETEC-INFO).
III	Infographiste.	322t	2 ans	CENTRE D'ETUDES AUX TECHNIQUES D'EXPRESSION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION (CETEC-INFO).
III	Administrateur réseaux.	326r	5 ans	ASSOCIATION CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES INDUSTRIELLES (CESI).
III	Gestionnaire en maintenance et support informatique.	326r, 326u	5 ans	ASSOCIATION CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES INDUSTRIELLES (CESI).

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
III	Moniteur chef simulateur de vol.	333t	5 ans	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE. – ARMÉE DE L'AIR. – ÉCOLE DE PILOTAGE DE L'ARMÉE DE L'AIR.
III	Gestionnaire en arts culinaires et restauration.	334	5 ans	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ÉCOLE DES ARTS CULINAIRES ET DE L'HOTELLERIE (INSTITUT PAUL BOCUSE).
III	Animateur environnement sécurité dans l'entreprise.	343r	5 ans	CCI DE COLMAR ET DU CENTRE-ALSACE. – IPI ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL.
II	Développeur d'enseigne.	310	5 ans	CCI DE PARIS. – NEGOCIA.
II	Spécialiste des techniques juridiques et économiques de l'immobilier.	313n	2 ans	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – INSTITUT D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES APPLIQUÉES À LA CONSTRUCTION ET À L'HABITATION (ICH).
II	Responsable des opérations logistiques.	311p	5 ans	UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE-II. – UNIVERSITÉ DE LA MÉDITERRANÉE. – INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) AIX-EN-PROVENCE.
II	Responsable en logistique et transports.	311p	5 ans	UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR. – SERVICE COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE.
II	Responsable de zone import-export.	312m	5 ans	ÉCOLE SUPÉRIEURE DES HAUTES ÉTUDES DE COMMERCE INTERNATIONAL. – HECI GROUPE SAINT LOUIS.
II	Responsable commercial en vente ou en mercatique.	312p	2 ans	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VENTE (ICSV).
II	Acheteur technique international.	312t	5 ans	LYCÉE TECHNIQUE LOUIS ARMAND. – GRETA GEPS.
II	Concepteur réalisateur multimédia (CRM).	320n	5 ans	CCI DE PARIS-GOBELINS ÉCOLE DE L'IMAGE.
II	Responsable de communication.	320n	5 ans	ISCOM INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMUNICATION ET PUBLICITÉ.
II	Chef de projet multimédia.	326p, 320p	5 ans	ASSOCIATION CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES INDUSTRIELLES (CESI).
II	Chargé de projets en systèmes informatiques appliqués (CSIA).	326	5 ans	CENTRE RÉGIONAL D'ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR LA PRÉPARATION AUX AFFAIRES (CRESPA) (ÉCOLE DU GROUPE SCIENCES-U).
II	Responsable en ingénierie réseaux.	326n, 326r	5 ans	ASSOCIATION CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES INDUSTRIELLES (CESI).
I	Manager d'entreprise.	200p	5 ans	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – INSTITUT INTERNATIONAL DU MANAGEMENT (IIM).
I	Manager des achats internationaux.	310m	5 ans	GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES (ESSEC).
I	Manager transport, logistique et commerce international.	311n, 312n	5 ans	GROUPE AFT-IFTIM / CCI DE MARSEILLE-PROVENCE. – CECE EUROMED MARSEILLE ÉCOLE DE MANAGEMENT MARSEILLE.
I	Expert en audit interne et contrôle de gestion.	312t	5 ans	CCI DE TOULOUSE. – GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE TOULOUSE. – PROGRAMME MASTÈRE SPÉCIALISÉ.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
I	Expert en banque et ingénierie financière.	313p	5 ans	CCI DE TOULOUSE. – GROUPE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE TOULOUSE. – PROGRAMME MASTERE SPECIALISE.
I	Manager en ingénierie des systèmes d'information répartis.	326n	5 ans	GROUPE ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES (ESSEC).
I	Expert en ingénierie de développement local.	341, 120g	5 ans	CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL (CIEDEL).

Art. 2. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 11 mars 2005 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 11 mars 2005)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Technicien de service informatique.	Centre de formation et de reclassement.	GEFI.

Art. 3. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 21 décembre 2005)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Manager en logistique industrielle.	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – CNAM PAYS DE LA LOIRE. – INSTITUT INTERNATIONAL DU MANAGEMENT.	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – INSTITUT INTERNATIONAL DU MANAGEMENT (IIM-ISERPA).
Responsable des techniques et méthodes de la logistique industrielle et de la GPAO.	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – CNAM PAYS DE LA LOIRE. – INSTITUT INTERNATIONAL DU MANAGEMENT.	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM). – INSTITUT INTERNATIONAL DU MANAGEMENT (IIM-ISERPA).

Art. 4. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} août 2006 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 1 ^{er} août 2006)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Architecte d'intérieur.	ECOLE SUPERIEURE D'ARTS GRAPHIQUES ET D'ARCHITECTURE INTERIEURE.	ECOLE SUPERIEURE D'ARTS GRAPHIQUES ET D'ARCHITECTURE INTERIEURE-PENNINGHEN.

Art. 5. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 octobre 2006 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 2 octobre 2006)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Responsable en management opérationnel.	MINISTERE DE LA DEFENSE. – ARMEE DE TERRE. – ECOLE MILITAIRE INTERARMEEES.	MINISTERE DE LA DEFENSE. – ARMEE DE TERRE. – ECOLE MILITAIRE INTERARMES.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2006.

GÉRARD LARCHER